

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS444

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 32

Au début de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« Cette décision est réputée approuvée »,

les mots :

« Ils sont réputés approuvés »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel